

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Simiane-Collongue - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2018 - Transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Simiane-Collongue pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Simiane-Collongue, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau pluviale inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

1- Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 - tranche 2018

- AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Dans le cadre du projet communal d'amélioration des espaces publics, le parvis de l'église Saint-Pierre sera rénové avec la pose d'un dallage en pierre sur une surface de 660 m² et l'escalier sera restauré.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 276 000 €HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 138 000 €

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 55 200 €

- AMENAGEMENT DU SITE BEDOUFFE

La commune souhaite aménager la parcelle communale AB 118 d'une superficie de 20 110 m², située chemin de Bédouffe. Cette opération permettra d'implanter les locaux des services techniques sur une surface de 10 000 m², des jardins d'insertion, des parkings, des sanitaires et de créer des voies de circulation. Un parcours de santé sera aménagé autour de cette parcelle.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016, 2018 et 2019, s'élève à 1 396 092 €HT, dont 86 200 € HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 698 046 € dont 43 100 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 279 218 €

- MISE EN SECURITE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

L'église nécessite de gros travaux de mise en sécurité du fait de sa vétusté. La commune a programmé la rénovation du presbytère qui présente d'importants problèmes structurels ainsi que la réparation des cloches et de la toiture.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 179 900 €HT, dont 59 900 € HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 89 950 € dont 29 950 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 35 980 €

- REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux n'ont pas fait l'objet d'entretien régulier et nécessitent désormais de gros travaux de rénovation et de mise aux normes. Les bâtiments concernés sont le complexe sportif, deux écoles élémentaires, l'hôtel de ville.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 801 780 €HT, dont 316 758 € HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 441 454 € dont 198 943 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 160 356 €

- AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Afin de permettre l'évolution de son club de football, la commune souhaite adapter les installations sportives et remettre aux normes les vestiaires. L'éclairage du stade sera remplacé par des lanternes LED.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 267 500 €HT, dont 167 500 € HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 133 750 € dont 83 750 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 53 500 €

- REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE (CHEMINS DES PUTIS ET DE SAINT-GERMAIN)

Les travaux consisteront à refaire le revêtement des chaussées situées du pont des Putis au quartier « la grenouille » pour le chemin des Putis et, du pont des Putis jusqu'à la rue Fontfiguière pour le chemin de Saint-Germain.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 527 927 €HT, dont 266 000 € HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 763 964 € dont 133 000 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 305 585 €

- VALORISATION TOURISTIQUE DU DOMAINE DES MARRES

La commune possède une ferme pédagogique comprenant 160 animaux. Le projet sera de mettre en conformité cet espace public en créant une infirmerie pour animaux et en installant différents parcs pour séparer les espèces.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016, 2018 et 2019, s'élève à 233 790 €HT, dont 104 300 €HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 116 895 € dont 52 150 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 46 758 €

- ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE MOTOS

La commune souhaite renouveler son parc automobile pour assurer le bon fonctionnement des services techniques et de la police municipale qui s'équiperont :

- d'un kangoo express et d'un master châssis simple cabine ;
- de deux motos de type « trial » pour la surveillance des massifs boisés sur des pistes DFCI.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2018, s'élève à 283 487 €HT, dont 70 652 €HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 141 744 € dont 35 326 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 56 697 €

- ACQUISITION DE RESERVES FONCIERES

La commune souhaite acquérir la parcelle AL 172, d'une superficie de 6 000 m², située au centre du village, afin d'y installer une aire polyvalente (accueil des fêtes, aire de stationnement et aménagement d'espaces verts).

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 532 800 €HT, dont 237 800 €HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 266 400 € dont 118 900 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 106 560 €

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 833 119 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable totale de 1 585 110 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 est donc ramenée à 4 970 119 € sur une dépense subventionnable totale de 9 940 234 €HT, compte tenu du transfert de subvention opéré au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

2- Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet eau pluviale figurant dans le contrat départemental 2016/2019 de la commune de Simiane-Collongue

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de la subvention allouée au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 147 733 €HT et une subvention globale de 73 867 €

Par ailleurs, le département ayant financé ce projet pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ce transfert, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière pour le projet inscrit aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe 2, afin de lui permettre de solliciter le versement de l'aide financière correspondante.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V, en application de la délibération n° 169 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL